

**La Conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article unique :

Mmes et MM. les Premiers conseillers :

- Axel BARLERIN,
- Sandrine ANTONIAZZI,
- David BERTHOU,
- Alexis MICHEL,
- Nolwenn PETON,
- Arnaud LUSSET,
- Sophie ROUSSAUX,
- Frédéric DURAND,
- Anne-Sophie PICQUE,
- Marion BARROIS,
- Laëtitia CABECAS.

sont désignés pour statuer, le cas échéant, par ordonnance sur les cas prévus aux 1° à 5° et 7° de l'article R. 222-1 du code de justice administrative dans les dossiers dont ils sont rapporteurs.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2025



Pascale ROUSSELLE